

A.S.L TECH
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 61 rue de la Frette – 78500 SARTROUVILLE
RCS : 904 910 411

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an Deux Mil Vingt et trois, et le vingt-huit Novembre, à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur OUALI Bilèle
Monsieur GHARMAOUI Zakaria
Monsieur DJIAB Salim

Monsieur OUALI Bilèle préside la séance en qualité de gérant de la Société.

Le Dirigeant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées

Il déclare que cette même pièce a été communiquée aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le gérant rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Démission de la Gérance Monsieur OUALI Bilèle**
 - **Nomination d'un nouveau Dirigeant**
 - **Transfert de siège social**

Le gérant donne ensuite lecture du rapport de gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la gérante met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Monsieur OUALI Bilèle décide de démissionner de sa fonction de Gérant qu'il occupe au sein de la société à compter du 28 Novembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts sociales émises par la Société.

DEUXIEME RESOLUTION :

Monsieur DJIAB Salim, né le 20 Août 1977 à M SILA (ALGERIE), de Nationalité Algérienne, demeurant 4 Rue de Mulhouse 93110 ROSNY SOUS BOIS. est nommé en qualité de nouveau gérant à compter du 28 Novembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts sociales émises par la Société.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 61 Rue de la Frette 78500 SARTROUVILLE au 4 rue de Mulhouse 93110 ROSNY SOUS BOIS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts sociales émises par la Société.

En conséquence de tout ce qui précède les statuts ont été mis à jour.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

M OUALI Bilèle

M GHARMAOUI Zakaria

M DJIAB Salim